

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2022-224

Direction de la Citoyenneté

Concession n° : 131154  
Situation : Cimetière WILSON  
Division : 20 / Carré : UCM / Allée : 15 - Empl : 3

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU la demande présentée par Monsieur EL FATTOUHI Hamouch domicilié 35, avenue Saint Exupéry, 28500 Vernouillet (Eure-et-Loir), et tendant à obtenir une concession dans le Cimetière WILSON à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée.

DÉCIDE

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière WILSON à compter du 03 octobre 2022 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée une concession de 50 ans de 2 mètres superficiels. La date d'échéance est le 02 octobre 2072 pour une durée de cinquante ans.

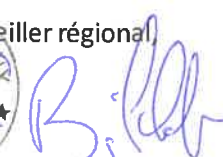
**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/139 du 03 octobre 2022.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 12 DEC. 2022

Le Maire,  
Conseiller régional,  
  
Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Accusé de réception en préfecture  
028-2100000000-DEC2022-224-AU  
Notification  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022